

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 25 mai 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq du mois de mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Madame Brigitte FRANCHET, Maire, et de Madame JOSEPH Martine, en qualité de doyenne de l'assemblée.

*Etaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, MME BONNIN Sylvie, M. AUCHÉ Vincent, MME DESRUES Francisca, M. BRESSAND Pascal, MME GASTÉ Catherine, M. KOJÉOU Pascal, MME PERTHUIS Sophie, M. CAILLÉ Christophe, MME JOSEPH Martine, M. LECLAIR Rémy, MME BINEY Katia, M. MALLET Franck, M. FABLET Jean-Luc, MME HOOGE Laëtitia, conseillers municipaux.*

*Procurations : néant*

*Absents excusés : néant*

*Absents non excusés : néant*

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Nombre de membres présents : 15*

*Nombre de membres votants : 15*

*Madame GASTÉ Catherine a été élue secrétaire de séance.*

Date de convocation du Conseil municipal : 19 mai 2020.

**OBJET : ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Vu la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;

Vu l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-413 du 8 avril 2020 visant à assurer la continuité de l'exercice des fonctions exécutives locales durant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Circulaire du 15 mai 2020 sur l'installation de l'organe délibérant des communes et des EPCI à fiscalité propre à la suite des élections du 15 mars 2020 ;

Considérant que pour l'élection du maire et des adjoints dans les communes, le quorum est abaissé à un tiers des élus mais que seuls les membres présents sont comptabilisés. Ces membres présents pourront toutefois être porteurs de deux pouvoirs pour le vote des différentes délibérations et l'élection de l'exécutif. (article 1 de l'ordonnance du 13 mai 2020) ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT) ;

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné et dans les conditions identiques à celle du maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Liste de M. AUCHÉ Vincent : 13 voix (treize voix)

- La liste de M. AUCHÉ Vincent ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1<sup>er</sup> adjoint : AUCHÉ Vincent,
- 2<sup>ème</sup> adjoint : Mme BONNIN Sylvie,
- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. BRESSAND Pascal,
- 4<sup>ème</sup> adjoint : Mme DESRUES Francisca.

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

Sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste.

En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art. L 2121-1 du CGCT) :

1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

	Fonction	Nom	Prénom	Date de naissance	Date de l'élection	Nombre de suffrages obtenus
1	Maire	BEYSSAC	Benjamin	29/09/1979	15/03/2020	402
2	Adjoint	AUCHÉ	Vincent	06/12/1970	15/03/2020	402
3	Adjoint	BONNIN	Sylvie	27/05/1971	15/03/2020	402
4	Adjoint	BRESSAND	Pascal	18/09/1958	15/03/2020	402
5	Adjoint	DESRUES	Francisca	06/12/1976	15/03/2020	402
6	Conseiller municipal	JOSEPH	Martine	28/01/1949	15/03/2020	402
7	Conseiller municipal	MALLET	Frank	01/01/1966	15/03/2020	402
8	Conseiller municipal	GASTÉ	Catherine	07/08/1970	15/03/2020	402
9	Conseiller municipal	CAILLÉ	Christophe	28/11/1970	15/03/2020	402
10	Conseiller municipal	PERTHUIS	Sophie	25/11/1971	15/03/2020	402
11	Conseiller municipal	KOÉJOU	Pascal	29/04/1976	15/03/2020	402
12	Conseiller municipal	BINEY	Katia	07/11/1978	15/03/2020	402
13	Conseiller municipal	LECLAIR	Rémy	25/01/1991	15/03/2020	402
14	Conseiller municipal	FABLET	Jean-Luc	30/12/1955	15/03/2020	201
15	Conseiller municipal	HOOGÉ	Laëtitia	01/02/1979	15/03/2020	201

Fait et délibéré le 25 mai 2020,  
 Pour extrait certifié conforme  
 Le Maire,  
 M. Benjamin BEYSSAC.

Certifié exécutoire compte tenu de  
 La transmission en Préfecture le : 08/06/2020  
 La publication le : 26/05/2020  
 Le Maire :

